



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Présidence : M. Bruno RACZKIEWICZ

Secrétaire de séance : M^{me} Lucile HADJI

Nombre d'élus en exercice : 19

Nombre d'élus présents : 13 / 19 - M. Bruno RACZKIEWICZ, M. Karl JOURNET, M^{me} Amélie PARSY, M. Vincent CHARLET, M^{me} Isabelle HEGO-GAUTIER, M. Jean-Yves THIERY, M. Marius HARVENT, M^{me} Henriette FLAMENT, M^{me} Chantal DAVID, M^{me} Lucile HADJI, M. Johan DUFOUR, M^{me} Pierrina COLIN, M. Alexandre VUYLSTEKER.

Nombre d'absents excusés ayant donné pouvoir : 6 / 19 - M. Alain BONNAFOUS (procuration à M. Vincent CHARLET), M. Mathieu BECART (procuration à M. Jean-Yves THIERY), M^{me} Carine ELIEN (procuration à M^{me} Chantal DAVID), M^{me} Anaïs OVERSAQUE (procuration à M. Bruno RACZKIEWICZ), M^{me} Marie-Claire BAILLEUX (procuration à M. Alexandre VUYLSTEKER), M. Jean-Philippe CARTIGNY (procuration à M^{me} Isabelle HEGO-GAUTIER).

Votants : 19 / 19

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Délibération n°1a – Ressources Humaines : Création d'un poste d'Agent de Police Municipal - Grade : Gardien-Brigadier (échelle C2 de rémunération) - Temps complet. Mise à jour du tableau des effectifs.

Délibération n°1b – Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial - Grade : Adjoint Technique (échelle C1 de rémunération) - Temps complet. Mise à jour du tableau des effectifs.

Délibération n°1c – Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial - Grade : Adjoint Technique (échelle C1 de rémunération) - Temps non complet (30/35^{ème}). Mise à jour du tableau des effectifs.

Délibération n°2 – Travaux / Subventions : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2024 : Travaux Quartier Usinor - Voirie et éclairage public.

Délibération n°3 – Travaux / Subventions : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours : Travaux Quartier Usinor - Voirie et éclairage public.

Délibération n°4 – Travaux / Subventions : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter l'attribution de subventions dans le cadre du lancement de la phase 2 de la vidéo protection.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2023.

Votes : Pour 19 / Contre 0 / Abstention 0.

DELIBÉRATIONS

Délibération n°1a – Ressources Humaines : Création d'un poste d'Agent de Police Municipal - Grade : Gardien-Brigadier (échelle C2 de rémunération) - Temps complet au 01/01/2024 - Mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2024

Rapporteur : M. Bruno RACZKIEWICZ

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer au 01/01/2024 un poste d'Agent de Police Municipale – Grade : Gardien-Brigadier (échelle C2 de rémunération) à temps complet et de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/01/2024.

M. Jean-Yves THIERY : suite au mail de M^{me} BAILLEUX relatif au tableau des effectifs, est-il possible d'avoir des précisions ?

M. le MAIRE : je donne la parole à M. Pette pour apporter une réponse.

M. Nicolas PETTE : je vous ai envoyé un tableau des effectifs différent des précédents afin de pouvoir gagner en lisibilité. Il me semblait important de parler des métiers plus que des grades.

M. Alexandre VUYLSTEKER : le tableau tel qu'il est présenté n'est pas cohérent et ne permet pas une meilleure compréhension.

M. Nicolas PETTE : j'ai bien pris note de vos remarques. Si la plupart des conseillers municipaux souhaite un tableau des effectifs reprenant les grades de chacun, je me conformerai à cette demande et vous transmettrai un document correspondant à vos souhaits.

M. le MAIRE : le tableau des effectifs sera retravaillé en lien avec le souhait du Conseil Municipal.

Délibération n°1b – Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial - Grade : Adjoint Technique (échelle C1 de rémunération) - Temps complet au 01/01/2024 - Mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2024

Rapporteur : M. Bruno RACZKIEWICZ

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer au 01/01/2024 un poste d'Adjoint Technique Territorial – Grade : Adjoint Technique (échelle C1 de rémunération) à temps complet et de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/01/2024.

Délibération n°1c – Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial - Grade : Adjoint Technique (échelle C1 de rémunération) - Temps non complet (30/35^{ème}) au 01/01/2024 - Mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2024

Rapporteur : M. Bruno RACZKIEWICZ

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer au 01/01/2024 un poste d'Adjoint Technique Territorial – Grade : Adjoint Technique (échelle C1 de rémunération) à temps non complet (30/35^{ème}) et de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/01/2024.

Délibération n°2 – Travaux / Subventions : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2024 : Travaux Quartier Usinor – Voirie et éclairage public.

Rapporteur : M. Vincent CHARLET

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 dans le cadre de l'opération de requalification phase 1 des espaces publics du quartier USINOR.

M Vincent CHARLET : la subvention ADVB est déjà actée. La commune étant éligible à la DETR en 2024, il semble important de solliciter tous les dispositifs envisageables.

M. Alexandre VUYLSTEKER : quels sont les critères et les montants d'attribution de la DETR ?

M. Nicolas PETTE : pour les communes entre 2000 et 20 000 habitants, il faut que potentiel financier par habitant n'excède pas le plafond défini chaque année par les services de l'Etat. Nous espérons 20% à 30% de subvention sur ce dispositif.

Délibération n°3 – Travaux / Subventions : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours : Travaux Quartier Usinor - Voirie et éclairage public.

Rapporteur : M. Vincent CHARLET

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter de la CAPH, dans le cadre de sa politique de soutien de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local, un fonds de concours pour la requalification phase 1 des espaces publics du quartier USINOR.

Il est entendu que ce fond de concours est d'un montant limité à 50% du reste à charge communal sur cette opération d'investissement.

Délibération n°4 – Travaux / Subventions : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter l'attribution de subventions dans le cadre du lancement de la phase 2 de la vidéo protection.

Rapporteur : M. Vincent CHARLET

Vote : Pours 19 / Contre 0 / Abstention 0

La Commune envisage de développer le système de vidéo protection sur des lieux et espaces publics, ceci tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Les études sont en cours de réalisation. La Commune peut prétendre à diverses subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- . d'accepter le principe du lancement de la phase 2 du système de vidéo protection sur la voie publique de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès :
 - . de l'Etat au titre du F.I.P.D (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2024 conformément au cadre légal prévu par les lois de 1995 et 2009,
 - . de l'Etat au titre de la D.S.I.L (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2024,
 - . de la région dans le cadre des aides et subventions aux collectivités,
 - . des fonds de concours de la CAPH.

M. Alexandre VUYLSTEKER : pourriez-vous indiquer quel est le montant prévu pour la phase 2 ?

M. Vincent CHARLET : entre 35000 et 40000€.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance, composée de 6 questions, à 20h00.

Fait à Haulchin, le 22/12/2023

La Secrétaire de séance,

Lucile HADJI



Le Maire,

Bruno RACZKIEWICZ

